



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MARDI 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 octobre à 20h15, le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 07/10/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Olivier PASQUAL, Mme Nadine MICHON, M. Alain NODIN, Mme Brigitte BOURGEAY, M. Loïc BOUCHARD, Mme Marie-Charlotte HÉRITIER, M. Aymeric TEVISSEN, M. Pierre-Jean LIOBARD, M. Jean-Baptiste PAULIN, M. Mathieu DESBAT, Mme Françoise BRESSON, Mme Isabelle ADELINE, M. Jérôme ÉCOCHARD (présent jusqu'à 20h30)

Absents excusés : Mme Sandrine VÉNÉRUSO (donne pouvoir à Nadine MICHON)
Mme Laëtitia PONGE (pouvoir donné à Olivier PASQUAL)
M. Jérôme ÉCOCHARD (donne pouvoir à Loïc BOUCHARD à partir de 20h30)

Nombre de conseillers en exercice : 16

présents : 15

votants : 16

Secrétaire de séance : Nadine MICHON

Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 29 août 2025. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Mme le Maire indique que le conseil municipal peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent (art. L1612-1 du CGCT).

À ce titre, le SGC de Villefranche sur Saône demande qu'une décision modificative soit prise sur le budget assainissement. En effet, depuis le renouvellement de la Délégation de Service Public depuis le 01/01/2024, ce budget est devenu assujetti à la TVA. Cependant, les opérations comptables, enregistrées sur l'exercice 2024, n'ont pas été comptabilisées avec les règles de TVA adéquates ;

Ainsi, il est nécessaire de procéder à une régularisation afin que les dépenses soient ventilées en HT et TVA et de prévoir la modification des lignes budgétaires comme suit :



- Augmentation des dépenses d'investissements (chapitre 20 –compte 203) pour 17 862.50 €
- Diminution des dépenses d'investissements (chapitre 23 – compte 2315) pour 17862.50

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Acquisition partielle de la parcelle n°B119

Mme le Maire rappelle le souhait émis par la municipalité de créer un cheminement piéton dans le prolongement du sentier du Picalet jusqu'à l'impasse du Maligneux afin d'éviter aux piétons (particulièrement les écoliers) d'emprunter le chemin du Marand, voie moins sécurisée du fait du passage des véhicules.

Pour que ce cheminement soit réalisable, il est nécessaire que la commune acquière une bande de terrain (485m²) issue de la parcelle privée B119, appartenant à M. Bourgeay Jean ; Mme le Maire précise qu'il est prévu l'installation de bornes solaires pour assurer l'éclairage de ce sentier. Mme Teyssier sollicite l'assemblée pour donner un nom à ce chemin et propose chemin du Maligneux.

Vu l'accord écrit du propriétaire, M. Bourgeay, acceptant la cession de 485 m² au prix forfaitaire de 500 €,

Mme le Maire met au vote l'acquisition de 485m² de la parcelle B119 au prix forfaitaire de 500 € et dit que les frais d'acquisition seront à la charge de la mairie. Elle propose également au vote le nom de « Chemin du Maligneux » pour ce nouveau cheminement piéton.

Mme Brigitte Bourgeay indique ne pas vouloir prendre part à ce vote.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

2 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE d'ASSAINISSEMENT

M. Loïc BOUCHARD, adjoint en charge de l'assainissement, expose qu'en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, la commune de Civrieux d'Azergues, compétente en matière de gestion du service d'assainissement collectif et non collectif, a établi les rapports annuels sur le prix et la qualité de ces services pour l'année 2024.

M. Bouchard commente les indicateurs financiers et techniques des rapports et informe l'assemblée sur le prix total de l'assainissement. L'ensemble de ces données sont consultables en mairie.

Il rappelle que la commune de Civrieux d'Azergues assure la compétence d'assainissement collectif (AC) « collecte des eaux usées » ainsi que celle relative à l'assainissement non collectif (ANC). Ces 2 compétences sont déléguées à la sté SAUR par un contrat d'affermage reconduit jusqu'au 31/12/2033.

Ce contrat répartit les responsabilités de la manière suivante : la sté SAUR assure la gestion et la permanence du service, entretien et le bon fonctionnement des ouvrages et la commune, propriétaire des ouvrages, est chargée du renouvellement des canalisations et du génie civil.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement se prononce sur la communication qui leur a été faite sur le RPQS 2024 d'assainissement.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

3 COMMUNICATION du RAPPORT d'ACTIVITÉ 2024 de la CCBPD

Mme le Maire fait lecture et commente le rapport d'activité 2024 de la CCBPD.

Le document complet est consultable en mairie et disponible sur le site internet de la CCBPD.

Quelques données :

- La CCBPD compte 55 120 habitants sur 32 communes
- 216 agents sont présents sur le site ou bien dans les centres délocalisés dédiés à la petite enfance.
- Globalement les budgets en dépenses se montent à 23 593 K€ pour le fonctionnement (stable) et 18 416 K€ pour l'investissement (en hausse).

Mme le Maire revient sur le pôle mobilité qui s'est orienté vers la question comment offrir de véritables alternatives à la voiture pour garantir une mobilité pour chacun des habitants de la CCBPD.

Cette réflexion a permis de mettre en place le PLM (plan local de mobilité) qui détermine la feuille de route d'ici 2040 des actions concrètes à mener sur l'ensemble du territoire.

Une autre démarche a permis de renforcer le réseau de transport en commun avec le Sytral avec la création d'une ligne entre l'Arbresle et Villefranche et d'une 2nd ligne entre Val d'Oingt et Villefranche. D'autres pistes sont en cours d'étude telles que développer l'intermodalité et proposer une offre de transport solidaire.

En ce qui concerne la création du Vélotaf (voie cyclable entre la gare de Lozanne et Civrieux d'Azergues), du côté de Civrieux d'Azergues, une acquisition de 69m² sera nécessaire et elle pourra être réalisée dans un 1^{er} temps sur la portion située sur Civrieux d'Azergues de l'arrêt de bus de Civrieux d'Azergues (bus204) jusqu'aux limites de Lozanne.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du rapport d'activité de la CCBPD se prononce sur la communication qui leur en a été faite.



Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION AVEC LE CDG 69 POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE 2026-2031

Mme le Maire rappelle l'accord de principe donné par les élus en séance du conseil municipal du 09/2025 portant sur l'adhésion au contrat de groupe 2026-2031 à reconduire avec le CDG69 au sujet de la protection sociale complémentaire (PCS).

À l'issue de la mise en concurrence, le CDG a présenté les 2 organismes retenus :

- ALLIANZ Vie a été retenue pour le risque prévoyance,
- Mutuelle santé MNT a été reconduite pour le risque santé.

Ces conventions seront signées pour une durée de 6 ans.

L'adhésion à ces conventions de groupe auprès du CDG générera une participation annuelle pour la mairie de 100 € pour la mutuelle santé et 100 € pour la prévoyance.

❖ Convention Prévoyance avec ALLIANZ Vie :

Concernant le risque Prévoyance, l'assureur a procédé à la détermination de notre groupe de tarification sur la base des données d'absentéisme transmises et Civrieux d'Azergues entre donc dans le groupe 1 (groupe le moins haut en termes de taux de cotisation applicable).

Ainsi, le taux de cotisation pour ce futur contrat se montera à **2.05 %** (la cotisation de notre contrat actuel est de 1.08 %).

Pour rappel, la participation de la mairie sur le contrat en cours est de 10 €/mois et Mme le Maire propose que cette participation soit reconduite.

Mme le Maire rappelle que cette adhésion reste facultative mais que ce contrat bénéficie de conditions tarifaires optimisées par le contrat groupe ; ce qui ne serait pas envisageable en cas de mise en concurrence au niveau communal.

Vu l'avis favorable du CST,

Considérant la proposition de Mme le Maire d'adhérer au contrat groupe du CDG 69 pour les risques prévoyance auprès de la sté Allianz Vie et de reconduire la participation communale de 10 €/mois

Après vote cette délibération est adoptée à l'unanimité.



❖ Convention Mutuelle Santé avec MNT

L'assurance santé MNT retenue par le CDG, après appel d'offres, est l'assureur historique proposé par le CDG pour la mutuelle Santé. Le principe restera le même avec 3 niveaux de remboursement au choix pour l'agent.

La participation de la mairie sur le contrat MNT Santé en cours est de 30 €/mois et Mme Le Maire propose que cette participation soit reconduite.

Mme le Maire précise que cette adhésion reste facultative mais qu'un contrat mutuelle santé doit obligatoirement être proposé aux agents. De ce fait, l'adhésion à la convention mutuelle santé avec le CDG permettra de proposer aux agents des conditions tarifaires optimisées par le contrat groupe ; ce qui ne serait pas envisageable en cas de mise en concurrence au niveau communal.

Vu l'avis favorable du CST,

Considérant la proposition de Mme le Maire d'adhérer au contrat groupe du CDG 69 pour la mutuelle santé auprès de la sté MNT et de reconduire la participation communale de 30 €/mois.

Après vote cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS et/ou QUESTIONS DIVERSES

Fête d'Halloween

Mme le Maire indique que la mairie reconduit l'accueil des enfants à la mairie le 31 octobre de 17h à 19h pour la fête d'Halloween avec distribution de bonbons et octroi d'un ticket boisson à utiliser auprès de l'association PEP'S qui organise une manifestation spéciale Halloween à la salle des fêtes.

Décoration Noël

M. Desbat informe l'assemblée qu'une commande de nouvelles décorations de Noël est en cours pour compléter celles en stock ; ce qui permettra d'agrémenter davantage le rond-point (vers Leclerc) et de diversifier les décorations du rond-point de Marcilly. De plus, un rideau lumineux sera installé de part et d'autre de la rue de l'église (environ 35m).

Ces installations peuvent nécessiter la location d'une nacelle notamment pour la pose des 2 sapins : place de la salle des sports et vers l'église.

Voirie :

- Les travaux en cours chemin de Palayer sont en voie d'achèvement (sous 2 semaines environ selon les aléas de la météo). Le sens unique sera, alors, rétabli avec création de places de parking
- Sentier de la Vérande : reprise du revêtement du sentier jusqu'à la RD16
- Rue Antoine Badard : le revêtement provisoire a été effectué ; ce qui permettra une circulation prudente d'ici la fin de l'année

• Bâtiments :

- Problème de chauffage à la maison des associations : la chaudière est hors service et nécessite d'effectuer une réparation (remplacement du système de régulation puis faire faire un ramonage de la cheminée) en attendant de faire une étude pour changer de système de chauffage pour le rendre pérenne.
- Problème de chauffage à la salle des Verchères : le système actuel est très énergivore et il est nécessaire d'envisager un changement de mode de chauffage. Des devis sont en cours pour faire installer une pompe à chaleur avec soufflants intérieurs afin de réguler et optimiser la consommation. Ceci est prévu d'ici fin 2025.

SÉANCE LEVÉE à 21h05

Secrétaire de séance
Mme Nadine MICHON

Mme le Maire,
Marie-Pierre TEYSSIER

